



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie

Les ateliers régionaux de l'orientation tout au long de la vie 2009



Compte-rendu de l'atelier 2

Orientation et accompagnement des jeunes en difficulté :

Séquence 2 : Comment prendre en compte les problèmes pratiques (mobilité, santé, logement...) pour faciliter l'accès à la formation ?

3 Décembre 2009



La séquence 2 de l'atelier « orientation et accompagnement des jeunes en difficulté » aborde la prise en compte des problèmes pratiques qui empêchent les jeunes d'accéder à la formation : logement, mobilité, santé... Après un tour d'horizon des mesures nationales sur le sujet par le Centre INFFO, sont présentés une expérience sur la mobilité des jeunes menée en Rhône-Alpes, puis trois dispositifs mis en oeuvre en Picardie.

Sommaire

- ▶ Tour d'horizon des mesures nationales - pages 1- 2
- ▶ Jeunes emploi mobilité Rhône Alpes - pages 2-3
- ▶ Lancement du Service public régional de formation en Picardie - page 3
- ▶ AcTIF : des actions territorialisées pour l'insertion professionnelle et la formation - page 4
- ▶ Un plan Mobilité pour le Vermandois (Aisne) - page 4



Tour d'horizon des mesures nationales

prenant en compte les problèmes pratiques pour faciliter l'accès à la formation

Par Mme Nathalie LEGOUPIL - Mission Régions - Centre INFFO

Tout individu jeune ou adulte ne peut pas avancer s'il n'a pas solutionné les problèmes pratiques que sont le logement, le revenu, la santé... Or, de manière générale, on constate un accroissement de la pauvreté et notamment, de plus en plus de jeunes vivent sous le seuil de la pauvreté.

Au titre des réponses publiques nationales, la Mission commune d'information créée par le Sénat le 11 mars 2009 pour contribuer aux réflexions sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans, fait un certain nombre de constats sur les conditions de vie des jeunes. Un rapport d'information de M. Christian Demuynck "**France, ton atout jeunes : un avenir à tout jeune**" 2008-2009, ouvre des pistes pour améliorer l'orientation et la formation des jeunes, faciliter leur insertion



professionnelle et améliorer leurs conditions de vie. Pour lutter contre la pauvreté, il préconise de favoriser l'autonomie des jeunes par la création d'une allocation formation. L'offre de logement est inadaptée aux jeunes et insuffisante. Il faut leur permettre l'accès à un logement autonome. Concernant la santé, il est nécessaire d'améliorer la prévention et l'éducation pour rendre les jeunes plus responsables de leur santé. Pour les jeunes en formation en alternance, il faut prévoir une consultation d'aptitude...

Des propositions similaires ont été faites "pour donner à tous les jeunes les moyens de prendre en main leur existence" dans le **Livre vert "reconnaitre la valeur de la jeunesse"** présenté le 7 juillet 2009 par le Haut commissaire à la jeunesse, Martin Hirsch. Dans le cadre du programme national d'expérimentations pour les jeunes, des appels à projets sont lancés : logement solidaire, mobilité...

Les jeunes ont fait l'objet d'une attention particulière par le gou-

vernement dans le cadre du **plan d'urgence pour l'emploi des jeunes** présenté par N Sarkozy le 24 avril 2009 puis du **plan «agir pour la jeunesse»** du 29 sept 2009 dans lequel N Sarkozy a annoncé les mesures définitivement arrêtées pour aider les jeunes en difficulté à sortir de la précarité. Le gouvernement adopte une grande partie des mesures du Livre vert.

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et formation tout au long de la vie (JO du 25-11-2009), dans son article 39, vise à favoriser l'accès à la location des étudiants et des apprentis en autorisant pour les 2 publics, le cumul entre assurance locative et caution solidaire.

Les **Régions**, qui gèrent la formation, ont pu elles-mêmes vérifier que les jeunes ne peuvent accéder à l'emploi et la formation tant que ces problèmes de santé, logement, transport n'étaient pas réglés. Depuis quelques années, la logique retenue par les Régions est celle d'une approche globale de l'individu, pour essayer de trouver des solutions à l'ensemble de ces difficultés.



Zoom sur la mobilité européenne

Dans un contexte de libre circulation des citoyens européens et au vu du souhait de mettre en place la société de la connaissance la plus compétitive au monde, l'Europe accompagne les États, les individus et les structures dans leur projet de mobilité dans l'emploi ou dans la formation.

Cet accompagnement se concrétise notamment par une action financière à travers le programme EFTLV éducation et formation tout au long de la vie, porté par la commission européenne avec des référents nationaux, action qui rassemble en particulier : Comenius pour le primaire et le secondaire ; Erasmus pour l'enseignement supérieur ; Leonardo Da Vinci pour la Formation Professionnelle ; Grundtvig pour la mobilité des formateurs pour eux même ou leurs élèves. Ce programme permet le versement de bourses de transport, prise en charge de l'hébergement, etc. (en savoir + sur le site "www.2e2f.fr").

- Eurodyssée est un programme interrégional destiné aux jeunes demandeurs d'emploi, qui permet d'effectuer un stage dans une entreprise d'une autre région européenne (mail: eurodysee.picardie@apreca.net)

- De nombreuses aides à la mobilité internationales sont proposées par la Région Picardie, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux apprentis, lycéens et étudiants. Renseignements sur le site : www.cr-picardie.fr.



Jeunes emploi mobilité Rhône Alpes

Renaud BERRIN - Directeur de JEMRA

"Jeunes emploi mobilité Rhône Alpes" (JEMRA) est une association créée par le réseau des Missions locales en région Rhône-Alpes. Elle propose aux jeunes l'accès direct à l'emploi dans des entreprises de l'Union européenne ou dans des établissements touristiques en France.

JEMRA travaille avec des établissements touristiques comme par exemple VVF (villages de vacances en France)... 500 établissements ont déjà recruté par l'intermédiaire de ce dispositif. 34 Missions locales de Rhône Alpes sur 49 y adhèrent. 1500 candidatures arrivent à l'association et 1000 jeunes sont accompagnés.

Favoriser la mobilité européenne des jeunes

Parmi les actions proposées en Europe, "Départ immédiat" et "jeunes métiers Europe" existent depuis 1996. Le dispositif "**Départ immé-**

diat" est destiné aux jeunes ayant un niveau d'anglais satisfaisant et désirant travailler à Londres dans l'hôtellerie-restauration. Ils bénéficient d'une aide au départ individuel.

Le dispositif "**jeunes métiers Europe**" cible les jeunes de niveau V, qui bénéficient d'une formation accélérée en anglais avant leur départ et d'un accompagnement renforcé sur une période de séjour technique avec les partenaires londoniens. Ces dispositifs demandent un niveau important de technicité et de travail en réseau, notamment avec les missions locale, pour le repérage, l'information et la présélection des jeunes.

De l'emploi précaire à l'emploi durable

L'action de base de JEMRA est le **service d'aide au recrutement dans les emplois du tourisme** (animation, service et restauration). 76% des jeunes qui accèdent à ces emplois sont de niveau V. 3/4 des jeunes ne sont pas qualifiés dans le métier mais vont exercer en saison. La question de la **mobilité** est centrale. C'est le réseau des Missions locales qui mobilise les jeunes et les convainc de la nécessité d'être mobiles. L'emploi saisonnier (dit précaire) permet aux jeunes d'être confrontés aux réalités en permettant la rupture avec leur environnement social défaillant.

L'objectif de JEMRA est également de sécuriser les parcours professionnels dans le tourisme. Les **CARED** (contrats d'aide au retour à l'emploi durable rhône-alpins) sont utilisés dans un objectif de préparation des jeunes éloignés de l'emploi. Ils comptent 500 heures de formation théorique et 300 heures de stage d'application en entreprise. L'insertion professionnelle des

jeunes est favorisée par des conditions pédagogiques adaptées (plateau technique de formation en Village de vacances, hébergement et nourriture pris en charge). Puis un **contrat de professionnalisation** leur permet de continuer à se former et d'obtenir une qualification. Ils ont ensuite une promesse d'embauche pour la saison suivante.

Ce dispositif est développé en partenariat avec des partenaires sociaux et des organisations professionnelles. Le conseil régional de Rhône-Alpes mobilise le CARED comme outil de formation professionnelle, les OPCA couvrent les frais d'hébergement, de repas et de transport pendant les périodes de formation et les stagiaires reçoivent une indemnisation de la Région. Bilan : 297 actions en 15 mois.

Contact : JEMRA (Jeunes Emplois Mobilité Rhône Alpes)
37 rue Saint Isidore - 69003 LYON - Tel : 04 37 56 19 49
www.jemra.fr



Lancement du Service public régional de formation en Picardie

Virginie RENAULT - Reponsable Département Programmation Ingénierie Qualité au Conseil régional de Picardie

Le principe de création d'un service public régional d'orientation, d'apprentissage et de formation permanente de Picardie a été approuvé par l'assemblée régionale le 12 décembre 2008. Il concernera à terme l'intégralité de la compétence de la Région dans le domaine de la formation. Il relève de l'intérêt général d'élever le niveau de qualification des picards.

Le Service public concernera dans un 1er temps les parcours de formation et les mesures d'accompagnement adaptés au **public de bas niveau de qualification** (infra niveau V) afin de lui permettre d'acquérir la qualification nécessaire pour obtenir un emploi durable dans les secteurs économiques les plus porteurs à l'horizon 2015. Ces formations répondront à la logique de service public dont les critères sont l'égalité d'accès, la continuité, la transparence et la coopération.

Des obligations précises pour les organismes de formation

Les opérateurs retenus auront l'obligation de recevoir les bénéficiaires sans conditions d'accès. Ils devront proposer des parcours **individualisés** et **personnalisés**, assortis d'une obligation de **gratuité** pour tous. De même, ils devront offrir des possibilités d'**hébergement** et de **restauration** et seront tenus à une obligation de **continuité de service** : pas de fermeture ou d'arrêt excédant 14 jours lors de la formation. Les opérateurs devront proposer aux stagiaires une entrée en formation dans un délai raisonnable, garantir un haut niveau de **qualité** et **l'évaluation** des résultats. Des contrôles réguliers sur place permettront d'assurer une transparence de l'action menée par les opérateurs.

Difficilement applicable dans le cadre des marchés publics, la **coopération** entre organismes de formation et autres partenaires doit permettre de créer les conditions les plus favorables à la réussite d'un parcours.

Une **pérennité** des projets sur plusieurs années sera possible, dans le cadre de négociations, ce qui offrira plus de souplesse dans la mise en oeuvre des actions et leur évolution et favorisera une meilleure qualité de réponse aux bénéficiaires.

Un appui juridique sur les directives européennes

La formation, en droit communautaire, relève d'un **service d'intérêt économique général (SIEG)**, car son importance est formellement reconnue pour la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Union Européenne, tels que l'achèvement de la cohésion sociale, économique et territoriale. Le cadre législatif du SIEG permet à la Région d'utiliser l'ensemble des procédures : marchés publics, subvention ou **mandatement direct** (compensation de service public).

A noter : Une réunion publique de lancement du SPRF s'est tenue en janvier 2010. Elle a porté notamment sur la mise en oeuvre du service d'intérêt économique général, abordant les questions pratiques, financières et juridiques. Les organismes de formation auront le soutien d'un cabinet conseil sur l'aspect financier et la notion de compensation du service public, qui implique notamment de mettre en place une comptabilité analytique.

Contact : Conseil régional de Picardie - Direction de la Formation et de l'Apprentissage - 03 22 97 38 83

En savoir plus sur le Portail régional de la formation : formation.picardie.fr



AcTIF : des actions territorialisées pour l'insertion et la formation

Dans le cadre du PREF (Plan Régional Education Formation), la Région Picardie a fait une priorité de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle des publics les plus en difficulté. A ce titre, tout projet territorial à destination de ce public, labellisé par une Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) ou une Mission Locale, peut être soutenu par le Conseil régional et obtenir le label AcTIF -Action Territoriale pour l'Insertion et la Formation.

Jusqu'à 2006, les formations d'accompagnement à l'insertion professionnelle répondaient à un cahier des charges régional qui s'appliquait à l'ensemble des territoires. Cela avait pour effet de figer les contenus, la durée des actions de formation et parfois les méthodes pédagogiques. A partir de 2006, le processus a été inversé. C'est à partir des MEF (ou des Missions locales en l'absence de MEF) -en particulier en raison de leur rôle en matière de coordination et de mise en synergie des acteurs dans la déclinaison opérationnelle d'un plan d'actions local- que des projets territoriaux sont aujourd'hui soumis à la Région. Cela suppose au préalable que les acteurs des territoires partagent un diagnostic local, définissent des priorités, y compris en termes d'accompagnement des publics, et organisent avec les centres de formation, les actions jugées utiles à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

AcTIF concerne les publics en difficulté d'insertion, publics qui rencontrent des problèmes sociaux, familiaux, personnels. Il s'agit de favoriser les passerelles entre le pré-qualifiant et le qualifiant.

Le label ACTIF se répartit en 2 volets. Le premier volet emploi-formation vise les actions qui intègrent toutes les dimensions du projet professionnel, bilan, accompagnement, accès à la pré-formation. A noter que ces actions seront intégrées au service public régional de formation à compter de juin 2010.

Le 2ème volet intitulé accompagnement civique, concerne les projets sur les champs culturels, la santé, la mobilité... Ainsi, la MEF de Laon propose une action «Sport pour l'emploi», dont le but est de (re)nouer un contact avec des jeunes issus de quartiers sensibles. Des séances sportives gratuites sont proposées, avec la présence d'un conseiller médiateur animateur de la MEF, qui a pour rôle d'établir avec les jeunes une relation de confiance... Autre exemple : une action intitulée «bien dans sa tête, bien dans sa peau» pilotée par la MEF de Picardie Maritime, contribue à restaurer une image de soi dévalorisée chez les jeunes en situation de précarité...

Toutes les actions "accompagnement civique" peuvent être consultées sur le Portail régional de la formation : formation.picardie.fr/espace_professionnel (en libre accès) / rubrique "expériences à partager".



Un plan mobilité pour le Vermandois (Aisne)

Catherine ROI, référente du Plan local pour l'insertion et l'emploi à la Maison de l'Emploi du Pays du Vermandois

Le Pays du vermandois au Nord-Est de St-Quentin, compte 31 000 habitants répartis dans 53 communes assez éloignées les unes des autres. L'absence de mobilité est l'un des freins les plus importants pour l'insertion professionnelle des personnes accompagnées par le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Une plateforme mobilité offre un panel d'aides et de services aux bénéficiaires du PLIE.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi est une plateforme territoriale d'acteurs qui accueille un public en difficulté : allocataires du RMI, chômeurs de longue durée, jeunes avec ou sans qualification... Il propose un accompagnement renforcé par 3 référents (Mission locale, Pôle Emploi, cellule RMI) et une ingénierie de projet. L'objectif est d'accompagner 500 personnes vers l'emploi durable sur 5 ans. 88% des personnes suivies sont de niveau V (CAP-BEP), 43% sont des jeunes de 18 à 25 ans.

Une large palette de services à la mobilité

Le pays du Vermandois est un territoire rural. Une **plateforme mobilité** est destinée à tous les publics qui fréquentent la maison de l'emploi du Pays du Vermandois, qu'ils soient en recherche d'emploi, en formation ou en emploi. Cette plateforme est portée par l'AVES (Association Vermandois Emploi Solidarité) et financée par le Fonds Social Européen via le PLIE du Vermandois et le Conseil général. La palette des aides et services proposés est très vaste : **information** sur les horaires de bus ; **location de mobylettes** (104 locations en 2009 pour 11 mobylettes) ; **aides pour le code et le permis de conduire** (27 codes de la route et 23 permis financés). Le code est financé à hauteur de 80% par le PLIE, ainsi que les 20 premières leçons du permis de conduire. Pour le reste, une participation est demandée au bénéficiaire. Sont accessibles également des **aides**

individuelles au transport (73 bénéficiaires). Elles permettent d'aider les personnes pour leurs déplacements, pendant les premières semaines de formation ou d'emploi.

Un **service de transport collectif** a effectué plus de 7 300 actes de transport pour 114 personnes transportées quotidiennement vers leur lieu de formation ou d'insertion, ceci grâce à 2 véhicules co-financés par le Conseil général et le FSE. Ce dispositif demande un important travail de coordination entre les référents, les encadrants techniques des chantiers d'insertion et les personnes de l'AVES. Une évaluation a montré un taux de satisfaction des usagers qui s'élève à 98%.

A noter également l'existence d'un **garage associatif**, à proximité géographique sur le département du Nord à Le Cateau, qui facilite la réparation des véhicules et permet aux personnes d'apprendre à réparer elles-mêmes leur voiture.

Toutes ces actions se complètent, mais les freins à la mobilité ne sont pas seulement physiques ou financiers, ils peuvent également être psychologiques. Les employeurs eux-mêmes favorisent ce blocage. Dans les offres de Pôle Emploi, le permis est souvent mentionné comme obligatoire, même si le futur salarié n'est pas appelé à s'en servir dans le cadre de son activité. Il faut renégocier régulièrement avec les employeurs...

Contact : Maison de l'Emploi du Pays du Vermandois - BOHAIN
tél : 03.23.07.26.67